

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 3

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

rédaction

A. Hoechel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

édition

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TEL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 120 Jeune **technicien** ou **dessinateur-architecte** pour travail de bureau. Connaissance du français indispensable. Bureau d'architecte au Valais.
- 168 Jeune **technicien-architecte** ou **employé** versé dans la branche construction en général, surtout pour les renseignements à donner dans exposition permanente de la branche bâtiment. Dactylographie indispensable. Sténographie et connaissances dans la tenue des livres désirables. Offres avec indication de l'activité précédente et actuelle ainsi que de la date d'entrée possible. De préférence entrée le 1^{er} avril 1940. Zurich.
- 184 **Technicien-architecte-chef de chantier** capable et qualifié demandé pour l'élaboration des plans et la conduite des travaux d'une reconstruction (transformation) de bâtiment d'ordre compliqué. Suisse centrale.
- 194 **Technicien** et **dessinateur-architecte** qualifiés, au courant des terrassements, bâtiments, installations d'usine (sanitaires, de chauffage et de canalisations), demandé par importante société électro-mécanique française pour le service « Entretien » et « Constructions neuves ». Connaissance du français indispensable. Offres en langue française sur formulaires du S. T. S. avec questionnaire français.

Sont pourvus les numéros : de 1939 : 1082, 1188, 1192 ; de 1940 : 12, 40, 74, 78, 108.

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribi, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoechel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

F. A. S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

Section romande :

Président : E. Virieux, chemin de Villard, 4, Lausanne,
Secrétaire : A. Genoud, rue de Romont, 18, Fribourg.
Trésorier : P. Lavenex, place Saint-François, 8, Lausanne.

Groupe de Genève :

Président : John Torcapel, chemin Krieg, 76, Genève.
Vice-président : Henry Minner, rue du Rhône, 96, Genève.
Secrétaire : Marcel Bonnard, route de Malagnou, 77, Genève.
Trésorier : Louis Vincent, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétaz,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire : M. Charles Hermann,
Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Membres adjoints : **Jacob Hürzeler**, téléphone bur. N° 2 35 08.
Pierre Monot, tél. bur. N° 5 28 72, tél. app. N° 3 29 70.
Caissier : M. Adrien Chevalley,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.
SERVICE DE PLACEMENT : M. Charles Meylan,
31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehfoos, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoechel, Ed. Wiedmer,
Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet,
Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltremare, F. Qué-
tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux I 1556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

	Tél. bureau	Tél. partic.
Président : M. René Lachenal, 54, route de Malagnou	—	5 18 28
Vice-président : M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire : M. Pierre Du Bochet, Petit-Pont, Vézenaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire : M. Edouard Gollion, 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier : M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation : M. André Tomiloff, professionn. : 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin : M. Paul Amey, spect. popul. : 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser au président.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnard,
J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendal Marcel, fonctionnaire postal,
M. Hugli Fritz, fonctionnaire C. F. F.
Siège social : St-Laurent, 20.

A louer de suite ou date à convenir :

Prélaz : Maisons familiales et appartements de 4 pièces, confort et jardins. Prix très modérés. Pour visiter s'adresser à M. L. Paris, avenue de Morges, 79.

Pré-d'Ouchy : Appartements de 2 et 3 pièces, bien situés, chauffage général et bains. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Destraz, avenue de la Harpe, 31.

Fleurettes : Deux appartements de 3 pièces (évent. 2 pièces), prix très avantageux. Chauffage local et bains. Pour visiter s'adresser à M^{me} Papa, chemin du Mont-Tendre, 5.

Montolivet : Plusieurs appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces. Avec ou sans chauffage général et eau chaude. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Junod, chemin des Paleyres, 4.

Fontenay : Un appartement de 3 pièces, avec jardin. Tout confort. Pour visiter s'adresser à M^{me} Limat, chemin de Fontenay, 14.

Bureau de location : Saint-Laurent, 20, 1^{er} étage. Téléphone 3 14 75. Ouvert de 10 h. à 12 h. 15 et de 15 h. à 18 h. 15. Fermé le samedi après midi.

Loi réglant l'exercice de la profession d'ingénieur et d'architecte

Sur l'initiative de la S. I. A. (Société des ingénieurs et architectes) de Genève, une commission composée des représentants des diverses sociétés professionnelles a élaboré un projet de loi protégeant le titre et réglant l'exercice de la profession d'ingénieur et d'architecte sur le plan cantonal.

C'est à la suite des difficultés sans fin qui s'opposaient à une réglementation rapide dans le domaine fédéral que cette initiative a été prise. Rappelons que le canton du Tessin a déjà promulgué une loi semblable. Dans le canton de Vaud, ce sont les pouvoirs publics qui prennent les devants.

En ce qui concerne la loi genevoise, beaucoup plus libérale que la loi tessinoise, signalons que toutes les associations professionnelles, patronales ou d'employés, auront l'occasion d'en faire l'examen. Souhaitons, à ce propos, que les techniciens genevois n'adoptent pas l'attitude intransigeante et négative de leurs collègues du Tessin qui ont ainsi manqué l'occasion de faire valoir leurs droits.

Menuiserie-Charpente

Travaux en tous genres

Henri Masset

Téléphone 4 34 11 - COLOGNY

Les vrais spécialistes

HUBER & BARBEY

CARRELAGES

REVÊTEMENTS

POSE PAR SPÉCIALISTES

LAUSANNE

Gare du Flon — Av. J.-J.-Mercier, 9



Concessionnaire pour
la Suisse romande :

CORTE LAUSANNE

Sable artificiel pour Similipierre Plus de 200 teintes différentes



Granules pour Mosaiques et Toitures de toutes granulations.

Spécialités d'enduits et rustiques pour façades en teintes naturelles et colorées, avec diverses méthodes d'application. Machines à rustiquer à disposition.

A. Rigoli, Renens

TÉLÉPH. 3 93 19
Livraisons rapides



CIMENTA S.A.

LAUSANNE NEUCHÂTEL
Téléphone 3 21 52 - Téléphone 5 30 19

offre tous produits en béton. Entre autres, sa brique mixte à alvéoles 29 x 24 x 16, pour mur de 0,30, dont la paroi intérieure en terre cuite perforée.

Le rajeunissement des villes

en ce qui concerne l'hygiène et comme moyen de lutte contre la crise économique (suite).

par le Dr Fr.-M. Messerli, médecin-chef des Services d'hygiène de la Ville de Lausanne, privat-docent à l'Université de Lausanne.

J'insiste sur l'importance de l'institution d'un amortissement obligatoire pour tous les propriétaires, amortissement qui d'ailleurs, même avec le taux de 1 %, pourrait, si l'on tient compte des intérêts composés, assurer en moins de cent ans, en soixante et quelques années, la suppression totale de la dette de construction. Avec l'institution d'un amortissement obligatoire, les droits d'héritage ou de succession seraient naturellement réduits proportionnellement à la diminution de la dette de construction ; il serait ainsi également très facile d'éviter la spéculation sur les anciens immeubles.

En instituant cet amortissement obligatoire des immeubles et en organisant leur démolition et leur reconstruction par quartiers complets, par exemple en prenant en considération annuellement un centième ou même un sixième des immeubles d'une ville, on arriverait, dans cette localité, à supprimer entièrement le chômage. En effet, de nombreux corps de métiers sont intéressés par la construction des immeubles et il est certain que si dans une ville la construction va normalement, il n'y a pas ou peu de chômage. En prenant comme exemple la ville de Lausanne, si l'on démolit et reconstruit chaque année le centième des immeubles, cela ferait 70 bâtiments, sans ceux de la périphérie ; or l'édification de 70 immeubles est suffisante pour supprimer presque totalement le chômage.

Nous voyons donc dans cette proposition la méthode la plus efficace de lutter contre le chômage et de le prévenir. Néanmoins, si l'on veut supprimer et prévenir le chômage, il ne s'agit pas d'instituer cette organisation d'amortissement obligatoire des immeubles, de leur démolition et reconstruction systématique, dans une localité seulement, il est indispensable que ce système se généralise à toutes les agglomérations urbaines d'un pays.

Nous sommes convaincu que si dans toutes les cités d'Europe on adoptait les principes que nous venons d'énoncer, il serait facile de prévenir le retour de nouvelles crises économiques.

La démolition et la reconstruction des immeubles après leur amortissement nous semblent, aussi au point de vue économique, être plus indiquée que la réalisation de certains grands travaux techniques ou d'hygiène préconisés pour lutter contre la crise économique et dont l'urgence n'est parfois pas évidente et qui ne font qu'augmenter les charges financières des générations futures.

En matière de conclusion de cet exposé sur le rajeunissement des villes en ce qui concerne leur salubrité, il y a lieu :

- 1° de faciliter la construction de nouveaux quartiers extérieurs, sur un plan d'aménagement bien conçu, pour permettre l'évacuation des quartiers et des logements anciens et insalubres sis au centre des agglomérations urbaines ;
- 2° de procéder progressivement à la démolition et à la reconstruction des vieux quartiers en modifiant le lotissement et en élargissant le tracé des anciennes rues ;
- 3° d'instituer dans toutes les villes, voire même dans tous les pays, un **amortissement obligatoire des frais de construction** des immeubles pour pouvoir, après un

certain nombre d'années, les démolir et reconstruire conformément aux nouveaux procédés techniques et aux principes d'hygiène ;

- 4° cette démolition et reconstruction systématique des anciens immeubles et quartiers, tout en ayant une heureuse influence sur la santé des populations, peut constituer un moyen efficace de lutte contre le chômage et permettrait d'éviter très probablement de nouvelles crises économiques.

Sommaires de revues

L'Electricité pour Tous, revue trimestrielle éditée par l'Electrodifusion à Zurich, en liaison avec l'OFEL à Lausanne, dix-septième année.

Numéro 4 (1939) seize pages, quatorze illustrations : L'éclairage des habitations, par Marcel Roesgen. — Si les coureurs du Tour de Suisse étaient payés au tarif de l'électricité. — Le courant électrique est bon marché... mais pourquoi ne l'est-il pas encore davantage ? — Routine, par George Claude.

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel) Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du **9 mars** : Questions d'actualité ferroviaire.

Das Werk (mensuel). Zürich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **février** : Neue Wandgemälde. — Vorbildlich ausgestattete Bücher. — Wiederherstellung historischer Bauten : Das Haus « zum Rüden », Zürich ; Das Rathaus in Zürich. — Bücher über Kunstdenkmäler und Städte. — Der Dom von Bamberg. — Abstrakte Kunst des Mittelalters. — Die deutsche Kunst und die Denkmalpflege.

Travaux (édition mensuelle de « Science et Industrie »). Paris (8^{me}), 29, rue de Berri.

Numéro de **février** : La construction des galeries filtrantes à Mostagenem, pour arrêter des glissements de terrain. — Les nouvelles cliniques et blocs d'hospitalisation des Hospices de Montpellier. — Toitures en dalles de béton ponce étagées dans la masse. — Calcul des arcs continus à palées solidaires. — Opérations de traitement des eaux d'égout en Afrique du Sud.

Rectification

Dans le numéro de janvier 1940 de notre revue, nous avons fait paraître un article concernant le **jardinage** dont la rédaction a été attribuée au congrès international de l'enseignement ménager de Copenhague (21-26 août 1939).

L'Office international de l'enseignement ménager, à Fribourg, nous fait observer justement que cette étude n'a pas été traitée au congrès de Copenhague, mais qu'elle est le résultat de l'enquête sur le matériel pédagogique de l'enseignement ménager, faite par l'office en 1938.

Nous recommandons à nos lecteurs que ces questions intéressent la lecture du bulletin « **L'Enseignement ménager** » de décembre 1938, ainsi que la consultation des numéros de décembre 1937, septembre et décembre 1938 et mars 1939.

Nous nous excusons de cette erreur auprès du Secrétariat de l'office et de nos lecteurs. La rédaction.